



## **COMMUNIQUÉ** **Pour diffusion immédiate**

### **Communiqué**

**Rivière-du-Loup, 30 mars 2022** Réaction de la Fédération des employés du préhospitalier du Québec-FPHQ au Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en Santé-Gouvernement du Québec.

C'est avec un certain scepticisme et une bonne dose d'incrédulité que la Fédération des employés du préhospitalier du Québec accueille le plan du ministre Christian Dubé. Bien que les intentions du ministre soient louables, il n'en demeure pas moins que la réalité du terrain va le rattraper dans son désir de « modernisation » du réseau privé qu'est le préhospitalier au Québec. Bien que financé par le gouvernement, la responsabilité de fournir le service à la population est confiée à divers types d'entreprises privées. Il est donc impossible pour le MSSS de savoir si les sommes dévolues se retrouvent bien à servir la population de façon optimale. Le fait d'avoir plusieurs entreprises fait en sorte de créer des disparités dans l'offre de service. Les inégalités dans la gestion des horaires de travail, des ressources matérielles, de la formation et des ressources humaines d'une région à l'autre augmentent les problématiques d'attraction et de rétention du personnel paramédical.

Le réseau préhospitalier est le maillon du système de santé québécois qui a toujours été oublié de la part de tous les gouvernements qui se sont succédé au fil des décennies. Les paramédics, les répartiteurs médicaux d'urgence, les préposés au traitement des appels et les employés de soutien qui œuvrent dans le réseau préhospitalier, sont les salariés d'urgence et du réseau de la santé les moins bien rémunérés au Québec. Par exemple, un paramédic qui débute sa carrière à 20 ans, avec un salaire régulier annuel (40 heures/sem) se situe à 49 440\$ à l'entrée. Après 12 ans de service, il atteint seulement 74 027\$ à l'âge de 32 ans et restera sensiblement le même pendant les 32 années restantes avant de pouvoir penser à prendre sa retraite. Comparativement à une infirmière pour qui le salaire régulier, pour les mêmes heures, varie entre 53 685\$ et 86 091\$ (en faisant fi du temps supplémentaire, car la semaine de travail régulière des infirmières est fixée à 37.5 heures et non 40 heures, *CC FIQ*). Les paramédics ont les conditions de travail les moins avantageuses dont des horaires variables, des horaires de faction en garde pendant 168 heures et rémunérées à 80 heures, de la sollicitation extrême, des appels sans cesse en augmentation, un nombre d'ambulances insuffisants (desserte), des congés refusés, des vacances



reportées, des périodes de repas non respectées, un régime de retraite insuffisant qui pousse les salariés à travailler jusqu'à 64 ans. À 63 ans, est-ce convenable de descendre un patient de 300 livres du 4e étage dans un escalier en colimaçon?

Le ministre semble croire qu'en référant les patients au bon endroit, ceci diminuera les transports dans les urgences. C'est vrai, mais ces patients seront quand même traités par les paramédics. Donc, ces derniers seront tout de même appelés pour se rendre sur les lieux. La paramédecine communautaire ne peut se faire avec les effectifs présents sur le terrain qui peinent déjà à répondre aux appels dans plusieurs secteurs et régions du Québec. Il devra y avoir des équipes dédiées pour ce type de service, de même que pour servir dans les urgences, les cliniques, etc. Nous vivons des bris de service par manque de main-d'œuvre dans plusieurs régions, alors comment pourrions-nous rendre de nouveaux services avec les équipes présentes? Parlons aussi de la rétention des ambulances dans les centres hospitaliers, uniquement pour la région de Québec, on parle de plus de 50 000 heures où une ambulance est coincée à l'urgence en attendant que le patient qu'elle a amené soit trié et installé sur un lit d'hôpital, c'est le cas partout au Québec.

Nous sommes à la table de négociation depuis des mois et l'attitude de fermeture du Conseil du trésor et du MSSS ne nous laisse pas croire aux vœux pieux du plan de valorisation du personnel. À moins que l'annonce d'aujourd'hui marque un point tournant dans la négociation actuelle, et c'est ce que nous espérons, car avec un gel de salaire, des augmentations de 2% avec un taux d'inflation de plus de 7%, ce n'est rien pour attirer de futurs salariés dans le pré-hospitalier et les conserver. Nos membres n'ont même pas fait l'objet des incitatifs instaurés dans le réseau de la santé par décret.

Nous nous questionnons aussi sur la place que le plan consacre aux centres de communications santé (CCS), aux répartiteurs médicaux d'urgence (RMU) et aux préposés au traitement des appels d'urgence (PATAU)? Les CCS sont la porte d'entrée pour les citoyens qui ont besoin de services d'urgence, psychologiques ou sociaux. Qu'est-ce qui est prévu dans le plan? Nous n'y voyons rien de concret, pas un mot pour ces travailleurs essentiels au pré-hospitalier et pour la population, mais on parle de construire de beaux hôpitaux, de beaux CHSLD, etc. Espérons que la page 35 du plan sera mise en pratique aussi pour les RMU et les PATAU... Le manque de main-d'œuvre les frappe aussi de plein fouet, ces travailleuses et travailleurs sont à bout de souffle, temps supplémentaire obligatoire, pas de vacances, pas de congés, la conciliation travail-vie personnelle n'est pas du tout au rendez-vous dans les CCS. Là aussi un rattrapage salarial est urgent pour attirer du personnel. Pour plusieurs d'entre eux, il serait plus avantageux d'aller travailler chez Costco ou autre commerce pour avoir un horaire de jour, sans stress de répondre à des appels traumatisants, d'avoir des journées de congés et des vacances quand ils le souhaitent et ce, à un salaire équivalent!

Alors Monsieur le ministre Dubé, nous sommes prêts à travailler avec vous de très bonne foi, la balle est dans votre camp pour régler les problématiques actuelles, bien avant de pouvoir élargir le cadre de pratique et les responsabilités des professionnels que nous représentons. Ce n'est pas qu'avec les



employeurs du réseau préhospitalier que vous devez discuter et établir les priorités, mais avec les acteurs sur le terrain comme vous l'avez dit à votre point de presse de présentation du plan.

-30-

**SOURCE** : Fédération des employés du préhospitalier du Québec (FPHQ)

**CONTACT** : Daniel Chouinard, président FPHQ

1 800-661-1556 ext 1

[presidence@fphq.ca](mailto:presidence@fphq.ca)